

**Bureau Régional Pour
l'Afrique de l'Ouest**

L'UICN-BRAO rassemble les Etats, les organisations du secteur public ainsi qu'une vaste gamme des ONGs dans une alliance globale. La région compte 44 membres sur un total de 1000 dont dix Etats.

L'UICN-BRAO est présente dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest et exécute actuellement des projets dans 15 pays de la sous région.

Outre le Bureau régional basé au Burkina Faso, elle dispose de cinq bureaux nationaux (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal), un bureau de liaison (Mauritanie) et deux bureaux de projet (Ghana, Bénin). Ouvrant dans l'une des régions les moins pourvues en ressources, l'UICN focalise son intervention sur les thématiques suivantes :

- ?? Gestion des ressources marines et côtières
- ?? Gestion des zones humides
- ?? Désertification
- ?? Gestion des aires protégées
- ?? Gestion des forêts
- ?? Economie de l'environnement

UICN- Bureau Régional pour
l'Afrique de l'Ouest
01 BP 1618
Ouagadougou 01
Burkina Faso
Tél : (+226)50328500
Fax : (+226)50307561
uicnbrao@iucn.org
www.iucn.org/brao

**RESERVE DE BIOSPHERE TRANSFRONTALIERE
DU DELTA DU FLEUVE SENEGAL : DERNIERE
LIGNE DROITE ?**

La création de la Réserve de biosphère transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (RBTFS) entre dans une phase décisive avec la soumission solennelle de la proposition conjointe de la Mauritanie et du Sénégal à l'UNESCO en vue de la nomination des sites situés de part et d'autre du fleuve. Le processus a bénéficié, entre autre, de l'appui de l'UICN pour l'élaboration du dossier. Le dossier sera examiné par le Comité consultatif des Réserves de Biosphère qui se réunira du 22 au 24 juin prochain. Ce comité examine les dossiers de réserve de biosphère et formule les commentaires qu'il envoie avec ses recommandations au bureau du MAB. Celui-ci décide de la nomination des sites. Le MAB se réunit du 27 au 29 juin.

Le classement du bas-delta du fleuve Sénégal en Réserve de Biosphère transfrontalière renforcera la reconnaissance internationale de cette importante zone et apportera la synergie aux interventions de lutte contre la pauvreté d'une part et de conservation de la biodiversité d'autre part. La création de la réserve aura permis de mobiliser la population sur les deux rives dans une dynamique commune de gestion durable des ressources naturelles et des espaces.

La décision de créer une Réserve de Biosphère Transfrontalière avait été confirmée au cours de la réunion de jumelage entre le Parc national du Diawling et le Parc national des oiseaux du Djoudj en juillet 2003. La Réserve de biosphère transfrontalière, relevaient les participants à cette rencontre, offre des avantages multiples : elle traduit en particulier une volonté politique commune et forte des deux Etats (le Sénégal et la Mauritanie) à gérer conjointement un écosystème partagé. Elle constitue en outre une opportunité de disposer d'un outil de gestion harmonisée des ressources naturelles partagées.

La réserve vise à intégrer, côté mauritanien, la réserve de Chat T'Boul et le parc national du Diawling ainsi qu'une partie maritime. Côté Sénégalais, elle intégrera le Parc du Djoudj, les réserves de Guembeul et la Langue de Barbarie, l'estuaire du fleuve et l'agglomération urbaine de Saint Louis.

Elle formera donc un ensemble cohérent du point de vue de l'écosystème, mais également sur bien d'autres aspects non moins important comme le peuplement, l'histoire et la culture. Si sa création se matérialise rapidement, la réserve de biosphère du delta du fleuve Sénégal devrait constituer une des plus belles destinations touristiques des 700 Km du fleuve frontière.

.....
Pour de plus amples informations, prendre contact avec
M. Mohamed Lemine Ould Baba
Coordonnateur de programmes UICN-Mauritanie
BP 4167 Nouakchott
Tél/fax (+ +222)5251276
mohamed.lemine.ould.baba@iucn.org

Ou M. Abdoulaye Kane
Chef de mission UICN-Sénégal
BP 3215 Dakar
Tél (+ +221)8690280
Fax (+ +221)8249246
abdoulaye.kane@iucn.org